



SAINT-CAMILLE

87, RUE DESRIVIÈRES, SAINT-CAMILLE J0A 1G0

(819) 828-3222

GRILLE DE SPÉCIFICATION

ZONE
Aa11

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

= Usage et construction autorisé = Usage et construction prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée ¹
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles

COMMERCE ET SERVICE

- Commerce ou service courant
- Commerce ou service en général
- Commerce ou service contraignant
- Commerce ou service d'entretien de véhicules moteurs

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonniers)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES

¹ À l'intérieur d'un "îlot avec morcellement" seulement

² Sauf pour un terrain adjacent à la Route 216 ou à la Route 255

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc public
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Poulailers, porcheries, élevage d'animaux à fourrure
- Ferme d'élevage sauf poulailers, porcheries, animaux à fourrure
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt ²
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	5 m
Hauteur minimale:	sn m
Hauteur maximale:	15 m

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	30 m
Marge de recul arrière minimale:	sn m
Marge de recul latérales minimales (m)	10 m
Somme des marges latérales	20 m



SAINT-CAMILLE

87, RUE DESRIVIÈRES, SAINT-CAMILLE JOA 1G0

(819) 828-2872

Règl.
2009-05
08-2009

GRILLE DE SPÉCIFICATION

ZONE
Aa11

BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:

CONSTRUCTION

Nombre maximal de bâtiment complémentaire	3 bât
Nombre maximal de bâtiment complémentaire habitable	1 bât.
Superficie maximale par bâtiment:	100 m ²
Superficie maximale totale des bâtiments:	300 m ²
Hauteur maximale:	Hauteur égale au bâtiment principal

ACCESSOIRES :

Piscine dans la cour avant (oui / non)	non
--	-----

SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAUX

PiiA exigé	non
------------	-----

CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT REBOISEMENT

Voir le chapitre 10 du texte

ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Voir le chapitre 12 du texte

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Entreposage autorisé sans bâtiment principal :	non
Nature de l'entreposage extérieur:	
Interdit	X
Produits fini en vente	
Sans restriction sauf matières premières	
Sans restriction	
<u>Localisation et hauteur maximale:</u>	
Cour avant:	- m
Cour latérale:	- m
Cour arrière:	- m

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Voir le chapitre 15 du texte	
Marché extérieurs divers (oui / non)	oui
Cirques et foires (oui / non)	oui

IMPLANTATION

Implantation dans la cour avant	non
Marge de recul avant minimale:	30 m
Marges de recul latérales minimales:	10 m
Marges de recul arrière minimale:	10 m
Distance minimale vs un bâtiment complémentaire	2 m
Distance minimale vs un bâtiment principal	5 m

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAUX

Voir le chapitre 9 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 11 du texte

AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 13 du texte

<u>Hauteur des clôtures:</u>	
Clôture obligatoire:	-
Hauteur maximale:	- m
Hauteur minimale:	- m
<u>Pourcentage maximum d'occupation de l'entreposage:</u>	
Cour avant:	- sn
Cour arrière:	- sn
Cour latérale:	- sn
<u>Préservation du couvert végétale</u>	- %

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	sn	sn	sn
Distance de la ligne de propriété:	1m	sn	sn
Distance du trottoir ou de la rue:	1m	sn	sn